



Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES **Taxes foncières pour 2022**

votées et percues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

La notice de cet avis est disponible en <u>cliquant ici</u> ou sur impots.gouv.fr

Somme à payer

1 016,00 €

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIP PERIGUEUX 15 RUE 26EME REGIMENT D'INFANTER 24053 PERIGUEUX

BONNET CORENTIN LA TRUCHERIE 24580 PLAZAC

Vos références

Numéro fiscal (C): 30 31 123 344 116 Référence de l'avis: 22 24 4178033 95

Numéro de propriétaire: 312 B00654 K

Département d'imposition : 240

DORDOGNE

Commune d'imposition : 312

SANILHAC

Débiteur(s) légal(aux) :

le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 09/08/2022

Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service: 24023

Vos contacts

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr



Par téléphone

- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
- du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h pour toute autre question,votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• pour le paiement de votre impôt :

SIP PERIGUEUX

15 RUE 26EME REGIMENT D'INFANTER 24053 PERIGUEUX

Tél: 05 53 03 36 42

• pour le montant de votre impôt : SDIF DE DORDOGNE - PERIGUEUX CELL FON DEP DEPARTEMENTALE-PERIG 15 RUE 26E REGIMENT D INFANTERIE CS 61000

24053 PERIGUEUX CEDEX Tél: 05 53 03 14 80

* (service gratuit + coût de l'appel)

Payez cette somme par un des moyens suivants :

Date limite de paiement : 17/10/2022

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2022, sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401 *.

FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers », disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires. Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)											
Identifiant	Droit	Désignation et adresse									
MB8DJH	PROPRIETAIRE	BONNET CORENTIN									

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes		Inter communalité		Taxes spéciales		Taxe ordures ménagères		Taxe GEMAPI		Total des cotisations
	Taux 2021	51,61 %	%		3,74 %		0,18 %		12,00 %			0,338 %	
	Taux 2022	51,50 %	%		4,74 %		0,165 %		12,50 %			0,336 %	
tés bâties	Adresse	2 RUE DES I	COLES										
	Base	1412			141	2	1.	412		1412		1412	
	Cotisation	727			6	67		2		177		5	978
	Cotisation lissée												
	Adresse												
rié	Base												
Propriétés	Cotisation												
	Cotisation lissée												
	Cotisation 2021	705			51		2		164			5	
	Cotisation 2022	727			67		2		177			5	978
	Variation	+3,12 %		%	+31,3	+31,37 %		0 %		+7,93 %	0 %		
		Commune	Syndicat de communes	comi	nter munalité	T additi	axe ionnelle	Taxe spécia		Chambro d'agricultu	e ire	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2021	%	%		%		%		%		%	%	
	Taux 2022	%	%		%		%		%		%	%	
bâties	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles												
non	Cotisation 2021												
	Cotisation 2022												
Propriétés	Variation	%	%		%		%		%		%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)						du forfait estier	Majora base te construc	rrains	is accidents			
	Base État									Droit proport	ionnel:		
	Base collectivité									Droit fixe :			
Frais de gestion de la fiscalité di													38
Dégrèvement Habitation principale													
Dégrèvement JA État													
Dégrèvement JA Collectivité													
Références administratives : 240 50 021 023 312 312 W X Montant de votre impôt											1016		

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023 .

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772

PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-dorits@dgfp.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.